

IMPÔTS, COTISATIONS: C'EST EN FRANCE ET EN GRÈCE QUE LE TAUX DE PRÉLÈVEMENTS A LE PLUS BAISSÉ EN 2023

Paul Louis Le 01/11/2024 à 19:18



À 45,6%, le taux de prélèvements obligatoires en France a reculé de deux points en 2023. Une baisse qui tient essentiellement à des rentrées fiscales bien inférieures aux attentes l'an dernier, après une année 2022 marquée par des recettes exceptionnelles.

Les impôts des Français auraient-ils massivement fondu en 2023? Si la France **reste championne d'Europe de la pression fiscale**, elle était l'année dernière, après la Grèce (-2,1 points), le pays de l'UE où le taux de prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) a le plus baissé, passant de 47,6% à 45,6% du PIB, selon les derniers chiffres d'Eurostat*.

Avec ce recul de 2 points en un an, l'Hexagone affiche son plus bas taux de prélèvements obligatoires depuis 2011. L'année 2023 n'a pourtant pas été marquée par de nouvelles mesures de baisses d'impôts massives, du moins pas d'ampleur comparable à celles prises ces

Dit autrement, le niveau des recettes fiscales étaient exceptionnelles en 2022 et "cela n'était pas normal", comme l'expliquait lors d'une audition au Sénat François Écalte, fondateur du site **FipEco** et spécialiste des finances publiques. Selon lui, "les recettes fiscales et sociales ont été gonflées en 2021 et 2022 parce que des impôts comme l'impôt sur les sociétés amplifient toujours le rebond de l'activité". "Les chiffres aberrants sont le taux de prélèvements obligatoires et le déficit de 2022. L'année 2023 constitue un retour à la normale: après des baisses de 50 milliards d'euros d'impôt, il est finalement normal que le taux de prélèvements obligatoires diminue", soulignait-il.

Cette baisse du taux de prélèvements obligatoires en 2023 était donc attendue. Mais c'est son ampleur qui peut surprendre. Car si les recettes fiscales ont été nettement supérieures aux attentes en 2022, c'est tout l'inverse qui s'est produit l'an passé, Bercy ayant largement surestimé la manne qui allait rentrer dans ses caisses, ce qui explique soit dit en passant **le dérapage du déficit public**.

Il faut dire que la conjoncture s'est dégradée en 2023. Les recettes des administrations publiques ont été "pénalisées par le ralentissement de l'économie", expliquait l'Insee en début d'année, mais aussi par des "mesures nouvelles sur les prélèvements obligatoires, et un recul des transferts reçus". Au final, les recettes ont augmenté nettement moins vite que la richesse nationale: +2% en euros courants, quand le PIB progressait de 6,2% en valeur. D'où le net recul du taux de prélèvements obligatoires. En cela, "l'année 2023 est particulièrement atypique", indiquait de son côté l'Inspection générale des finances.

Pour 2024, les recettes fiscales ont également été revues en baisse. Si bien que le déficit a continué de déraper et pourrait atteindre 6,2% du PIB en fin d'année, contre 5,5% en 2023. Un creusement inédit qui a poussé la commission des Finances de l'Assemblée nationale à demandé **sa transformation en commission d'enquête**. Laquelle aura vocation à identifier les raisons de ce décrochage budgétaire.

**Si Eurostat estime le taux de prélèvements obligatoires de la France à 45,6% du PIB en 2023, l'Insee l'évalue à 43,2% (et 45% en 2022). Cet écart résulte d'une méthodologie différente: Eurostat considère les crédits d'impôts comme des subventions et les comptabilise parmi les dépenses publiques sans les déduire des prélèvements obligatoires. L'Insee "le fait tout en les incluant dans les dépenses publiques", rappelle François Ecalte. Par ailleurs, "l'institut européen de la statistique inclut dans les prélèvements obligatoires les cotisations que les États se versent à eux-mêmes pour financer les retraites de leurs agents", ce que ne fait pas l'Insee.*
